

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 43

Artikel: A nos lectrices
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE.

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le gâchis fédéral.

Le 12 mai 1872, le peuple suisse rejetait le projet de Constitution fédérale qui lui était soumis.

Deux ans plus tard, le 19 avril 1874, le peuple suisse acceptait cette même Constitution.

La première loi sortie du nouveau régime, la loi militaire, fut acceptée.

La loi sur la taxe militaire, conséquence directe de la précédente, vient d'être repoussée.

La loi sur les fabriques, la plus mauvaise, la plus arbitraire, a été acceptée à une forte majorité.

Celle sur les droits politiques, la meilleure, la plus en rapport avec nos institutions démocratiques, repoussée à une forte majorité.

Si ce n'est pas là du gâchis, qu'est-ce, au nom du ciel?...

A propos de l'acceptation de la loi fédérale sur les fabriques, citons ce que dit M. Jules Simon sur la liberté de l'atelier :

« Je serais obligé de m'élever énergiquement contre les décrets qui limitent les heures de travail dans les manufactures, si ces décrets n'étaient pas illusoires. En 1848, lorsque les ouvriers étaient tout puissants, ils exigèrent en quelque sorte du gouvernement provisoire un décret qui leur défendit de travailler plus de dix heures par jour à Paris et plus de onze heures dans les départements. La loi du 9 septembre 1848 fit disparaître cette anomalie et fixa le travail à onze heures par jour dans toute la République. Mais cette règle était inapplicable. Dans certains cas, elle ruinait les patrons par la concurrence étrangère ; dans d'autres, elle privait les ouvriers d'un surcroît de paye dont ils ne pouvaient se passer ; quelquefois elle ne pouvait se concilier avec la nature même du travail. Un règlement d'administration publique, en date du 17 mai 1851, tout en conservant le principe de la loi, a introduit des exceptions si nombreuses que la loi est devenue insignifiante. Nous la jugerons, au reste, d'un seul mot : c'est porter une égale atteinte à la liberté du travailleur que de fixer un maximum au prix de la journée ou un maximum à la durée du travail. »

Un ouvrage auquel l'état de santé et le grand âge de Pie IX, donne un intérêt d'actualité vient de paraître sous le titre : *Histoires des Conclaves*, et contient des détails très pittoresques sur la mort d'un pape et les cérémonies du conclave. C'est un curieux tableau des mœurs romaines que nous reproduisons ci-après :

Dès que le pape est en danger de mort, le saint-sacrement est exposé dans les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure, et on récite l'oraison : *pro infirmo pontifice, morti-proximo*. Partout ont lieu des cérémonies particulières.

Sitôt le pape mort, le camerlingue (cardinal) réunit la chambre apostolique et on entre en cérémonie dans la chambre du pape.

Après une courte prière, le camerlingue s'est approché du lit : il a ôté le voile qui recouvrait la tête du défunt, reconnu le corps et repris l'anneau du pêcheur. On habille le feu pape ; et alors, toutes les cloches de Rome annoncent officiellement la mort du souverain pontife.

Les obsèques durent une semaine. Un notaire dresse procès-verbal de toutes les cérémonies. Puis on tire au sort les appartements du conclave, composés de trois petites pièces pour chaque électeur. Avant d'entrer au conclave, les cardinaux, préalablement harangués par les ambassadeurs, font une procession à Monte-Cavallo. On les escorte au Vatican. Trois coups de cloche annoncent l'ouverture du conclave. Les étrangers se retirent et on enferme les cardinaux électeurs.

Pendant tout le temps du conclave, les cardinaux, qui sont censés être isolés du dehors, reçoivent leur dîner de chez eux, professionnellement apporté par leur livrée, et inspecté par un évêque.

Tous les jours on va deux fois au scrutin. Quand il n'y a pas de résultat, on brûle les votes dans une cheminée dont le tuyau est connu du peuple de Rome. Cette fumée apprend que rien n'est fini. Le jour où les Romains n'ont plus le spectacle de la *fumata*, c'est que le pape est élu. Jusque-là on redouble les prières et les processions pour que le Saint-Esprit éclaire les cardinaux. Cela dure souvent longtemps. Cependant la durée des conclaves tend à diminuer, bien que le conclave de 1827 ait encore duré trente-sept jours. Celui qui élut Pie IX fut terminé en une semaine.

A nos lectrices.

Un des chroniqueurs les plus spirituels de la presse parisienne, Bachaumont, nous apprend qu'un fait curieux se passe en ce moment dans le monde religieux : les Dames du Mont-Carmel ne trouvent plus de novices pour reformer leurs rangs, et Bachaumont croit en avoir découvert la raison dans l'obligation où l'on est de sacrifier sa chevelure en entrant dans cet ordre.

Les femmes même les plus pieuses et les moins coquettes ont peine, en effet, à laisser couper leurs cheveux. Les dames réparatrices du Saint-Sacrement ont bien compris ce sentiment, et leur règle admet la chevelure. D'un autre côté, dans les maisons de réclusion, on a dû renoncer à couper les cheveux des prisonnières devant l'excès de désespoir où cette mesure les plongeait.

Ce culte pour la chevelure est, d'ailleurs, à peu près général. Le premier consul, tout Bonaparte qu'il était, eut toutes les peines du monde à faire couper le catogan¹ de ses vieux grognards qui l'appelaient le *petit rondu*. Les Egyptiens, surtout, ne voulaient pas subir cette mutilation et il y eut presque une révolte avant de les décider à faire ce sacrifice à l'hygiène et à la propreté.

Mais ce sont les filles d'Eve surtout qui ont tenu de tout temps, et avec raison, à ce gracieux ornement. Elles ont même, à toutes les époques, montré une tendance à l'exagérer. Cependant on remarque avec satisfaction que les chevelures outrées commencent aujourd'hui à disparaître. Les cheveux en broussailles, qui font ressembler les femmes à des petits griffons de la Havane, ne sont plus de mise. Les dépeignées cessent de faire école.

Il est étonnant que nos élégantes n'aient pas senti plus tôt que leur figure méritait mieux que de servir de tête à perruque et aient pu oublier tout l'avantage qu'elles ont à user de leurs agréments personnels. Ces toisons aux cent coques, aux mille boucles sont déplorables pour l'ensemble de la beauté du visage ; elles écrasent les épaules, rattrapissent le corps, et donnent à la tête des dimensions démesurées. Soyez donc gracieuses, mesdames, avec un énorme chignon sur la nuque !...

Les lois de la proportion, les seules qui donnent la beauté vraie, exigent que les femmes n'aient pas la tête plus large que les épaules, et que les cheveux ne fassent qu'accompagner le visage. Voyez sur ce point les modèles que l'art grec nous a légués : toutes les coquettes de l'antiquité ont de petites têtes, et Aspasie eut fait bâtonner le coiffeur qui lui eût présenté une de ces perruques à cinq étages, qui ont fait les délices de ses petites-filles, et qu'elles feront bien de proscrire à jamais.

Les hommes, de leur côté, reviennent à un sentiment plus juste dans la façon de se coiffer. Laissez aux courtauds de boutique et aux bellâtres les bandeaux à la *Capoul*, ils se coiffent maintenant plus virilement. L'élegant, c'est le simple, voilà la véritable formule, et hors d'elle il n'y a point de salut.

C'est d'en haut que doit partir l'exemple. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, et le beau monde, au lieu de donner le ton, reçoit la note. C'est ce qui s'est passé ces dernières années pour la coiffure. Les hommes ont copié les mèches d'un acteur, et les femmes du monde, après s'être moquées des cheveux ébouriffés ou exagérés des

¹ Nœud qui retrousse les cheveux et les attache fort près de la tête.

demoiselles à ceinture dorée, se sont mises à lutter d'excentricité chevelue avec elles.

Aujourd'hui, tout cela paraît rentrer dans l'ordre : les coiffeurs y perdront peut-être, mais le visage humain y gagnera certainement.

Chevaux teints.

On lit dans le *Monde illustré*, de Paris :

La mode change pour les chevaux comme pour le reste. Du temps du roi Henri, les genêts d'Espagne étaient en vogue.

Louis XIV montait un coursier Isabelle ; Napoléon, un cheval blanc.

La Restauration protégea les chevaux rouans et les gris pommelés, et les fleurs de pêcher firent les beaux jours du temps du roi Louis-Philippe.

Le deuxième empire répudia les alezans brûlés, les chevaux gris pommelés ou non, et n'admit que le bai brun.

Hors du bai brun il n'y eut plus de salut.

Aujourd'hui, on a encore changé tout ça ; les bais bruns n'existent plus : il y a sept ans que nous les avons mangés. Ils n'étaient même pas très bons et on s'en serait dégouté vite ; on ne demandait pas mieux, mais on n'avait pas le choix et, d'ailleurs, les blancs n'étaient pas meilleurs.

On a donc remplacé les bais bruns par des chevaux noirs, non pas noirs, noir n'est pas le mot, c'est cap-de-more qu'il faut dire.

Ce n'est pas plus vilain qu'autre chose ; mais on se demande comment cette couleur a pu s'introniser aussi complètement.

Quand plusieurs femmes élégantes adoptent une couleur, comme la couleur feuille morte qui est la couleur du moment, c'est qu'un couturier quelconque, un de ceux qui tiennent le haut du pavé, Worth, Aubry-Jourdan ou un autre, a eu l'idée de confectionner un ou plusieurs costumes de cette couleur douteuse et de le faire adopter par un groupe.

Aussitôt les fabricants sont instruits, et pendant toute une saison ils ne tissent que des étoffes caroubier, feuille morte, indécises ou clair de lune, rien de plus naturel et de plus facile.

Mais pour les chevaux, dites-moi, je vous prie, comment cela se pratique ? Ah ! vous n'en savez rien. Je vais vous le dire : c'est mon devoir.

Un jour, un monsieur chic arrive au club ou aux courses avec un attelage cap-de-more.

On discute, on admire, on blâme, on loue. Le lendemain, un autre gentleman, non moins chic, arrive avec deux cap-de-more qui ne le cèdent en rien à ceux de la veille.

Le sort en est jeté, le cap-de-more est à la mode.

Toute la petite gentry se met en quête, et les marchands de chevaux télégraphient dans le monde entier pour ramasser tout ce qu'il y a de cap-de-more présentables. Ceci fait, ils font des commandes.

Malheureusement, les chevaux ne se font pas comme l'étoffe beige ou le cachemire, et ce n'est guère qu'au bout de quatre ou cinq ans qu'on arrive à confectionner des cap-de-more suffisants.

Que faire ? les sous-gentlemans attendent, les bourgeois attendent, les demoiselles du lac attendent, il faut des cap-de-more, n'en fût-il plus au monde. Que faire ? En faire et on en fait.

C'est bien facile, allez. Vous prenez un cheval bai brun ou gris foncé, voire un alezan brûlé ou pas brûlé, et vous lui faites prendre un bain complet dans de l'eau de noix ; ce n'est pas plus difficile que ça.

Ce qu'il y a de curieux et de parfaitement exact, c'est qu'il est bon nombre de gens qui ont de faux cap-de-more et qui ne s'en doutent pas. Ils les ont achetés et bien payés comme cap-de-more authentiques, mais ils étaient teints ou plutôt baignés, et tous les mois les domestiques, cor-